

**140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles - Propositions financières- Budget primitif 2020**

CD/2019/068

**Service chef de file :**

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers en améliorant les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Elle s'appuie sur une approche stratégique multiforme des difficultés des quartiers et une démarche partenariale qui mobilise de nombreux acteurs, dont les associations oeuvrant dans ces quartiers.

La collectivité départementale trouve sa place dans cette politique au titre notamment de ses compétences sociales et de ses politiques en faveur de l'inclusion et de l'emploi.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2020 au titre de la politique de la ville, en conformité avec la délibération présentée au vote de l'assemblée départementale lors de cette même séance et relative à la rénovation des contrats de ville 2015-2022.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	14010	F	Politique de la ville	260 600,00	500 000,00
D	14010	I	Politique de la ville	100 000,00	127 698,58
			<b>TOTAL</b>	<b>360 600,00</b>	<b>627 698,58</b>

**1. Contexte : une intervention renforcée**

Partenaire historique de la Politique de la Ville, le Département du Bas-Rhin a décidé, par sa délibération n° CD/2015/84 du 6 juillet 2015, de participer aux Contrats de Ville pour la période 2015-2020, conformément à la loi du 21 février 2014 relative à la Ville et à la cohésion urbaine, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville. Dans le cadre de la rénovation des Contrats de Ville, des protocoles d'engagements renforcés et réciproques entre l'Etat et les Collectivités, sont proposés à l'assemblée départementale dans un rapport spécifique lors de la séance du 9 décembre 2019.

Le Département s'est engagé, lors de la conclusion des Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de renforcer et de compléter des aides

relevant des dispositifs de droit commun.

L'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine.

Concernant le volet urbain, le Département s'était également engagé fortement pour la réalisation du premier programme de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la Meinau, du Neuhof, de HautePierre et de Lingolsheim pour un montant de 28,6 M€ dans les domaines de l'habitat (55%), des équipements publics (29%) et de la voirie (17%). Il reste à ce jour 1 M€ d'opérations à solder. Le cadre de vie des habitants a été considérablement amélioré et l'effort sera poursuivi.

Dans la perspective de la signature de la seconde convention NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, un rapport spécifique en matière d'habitat est également proposé à l'assemblée départementale, lors de la présente séance, qui complètera les engagements financiers du Département pris pour la réalisation d'équipements publics dans les quartiers prioritaires.

## **2. Propositions d'inscriptions budgétaires 2020 pour les subventions au titre du fonds de développement urbain**

Un nouveau référentiel des priorités départementales au titre du fonds de développement urbain est également proposé à l'assemblée départementale lors de la présente séance, relatif à la rénovation des Contrats de Ville 2015-2022 et répond aux enjeux territoriaux des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Ce référentiel cible 10 priorités autour de trois axes :

- La jeunesse : la pratique sportive, l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires, l'accompagnement des parents ;
- La lutte contre les exclusions : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation ;
- Le dialogue citoyen : la valorisation des projets culturels en QPV favorisant la diversité culturelle comme facteur et catalyseur de cohésion sociale, le soutien à la mise en réseau des acteurs culturels dans les QPV.

Pour l'année 2019, l'engagement financier total du Département au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour les appels à projets des trois Contrats de Ville s'est élevé à 260 600 € :

- 118 projets ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Ville de l'EMS pour un montant de 223 389 € ;
- 18 projets ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse pour un montant de 23 234 € ;
- 9 projets ont été soutenus dans le cadre du Contrat de Ville de Saverne pour un montant de 13 977 €.

Pour l'année 2020, l'engagement départemental proposé au titre du fonds de développement urbain, s'élèverait à 500 000 € pour les trois Contrats de Ville (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne), ce qui représente un quasi doublement des crédits par rapport au budget primitif de 2019. Les acteurs associatifs et institutionnels intègrent mieux la visibilité de l'action du Département dans les QPV, le reconnaissent comme un acteur incontournable de la Politique de la Ville et le sollicitent donc davantage. Le montant de l'enveloppe budgétaire, constant depuis plusieurs années, ne permettrait pas de répondre favorablement au nombre croissant de demandes répondant aux priorités départementales et aux nouveaux besoins des territoires. Cet effort supplémentaire permettrait donc de renforcer la dynamique partenariale impulsée par le Département, à travers les contrats départementaux et les projets éducatifs partagés et solidaires.

### **3. Propositions d'inscriptions budgétaires 2020 pour le volet voirie du premier programme de rénovation urbaine**

Au titre du premier programme de rénovation urbaine en cours d'achèvement, les crédits d'investissement proposés d'un montant de 127 689,58 € permettraient de poursuivre le financement des opérations de voirie dans les quartiers strasbourgeois de la Meinau, du Neuhof et de HautePierre, ainsi qu'à Lingolsheim, conformément aux engagements pris.

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2020 au titre de la politique de la ville s'élèverait ainsi à 627 698,58 €.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 18 novembre 2019 a émis un avis favorable à ces propositions d'inscriptions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY